

à Notre-Dame de Pitié (1); et, en attendant la caisse (2) que nous avions embarquée sur le Rhône par les soins de notre bon patron, M. Reydelet (3), M. Le Maître alla voir ses connaissances, entre autres le P. Caton, cordelier, et l'abbé Dortan, comte de Lyon..... Deux jours après notre arrivée, comme nous passions dans une petite rue, non loin de notre auberge, Le Maître fut surpris d'une de ses atteintes, et celle-là fut si violente que j'en fus saisi d'effroi. Je fis des cris, appelai du secours, nommai son auberge, et suppliai qu'on l'y fit porter; puis, tandis qu'on s'assemblait et s'empresait autour d'un homme tombé sans sentiment et écumant au milieu de la rue, il fut délaissé du seul ami sur lequel il eût dû compter. Je pris l'instant où personne ne songeait à moi; je tournai le coin de la rue, et je disparus. Grâce au ciel, j'ai fini cet aveu pénible. S'il m'en restait beaucoup de pareils à faire, j'abandonnerais le travail que j'ai commencé (4). »

Cette gentillesse n'a pas besoin de commentaire, et malheureusement pour Jean-Jacques, la kyrielle de ses peccadilles n'est point encore finie.

En 1732, nouveau séjour à Lyon; Rousseau nous avoue qu'il n'y venait pas tout-à-fait fait sans vues :

En arrivant, dit-il, j'allai voir aux Chazottes M^{lle} du Châtelet, amie de M^{me} de Warens, et pour laquelle elle m'avait donné une lettre quand je vins avec M. Le Maître : ainsi c'était une connaissance déjà faite. M^{lle} du Châtelet m'apprit qu'en effet son amie avait passé à Lyon, mais qu'elle ignorait si elle avait poussé sa route jusqu'en Piémont, et qu'elle était incertaine elle-même, en partant, si elle ne s'arrêterait point en Savoie; que si je voulais, elle

(1) On lit l'inscription suivante placée au-dessous d'un buste de J.-J. Rousseau, dans la cour de l'hôtel de Notre-Dame de Pitié, rue Sirène : J.-J. ROUSSEAU A LOGÉ DANS CET HÔTEL EN 1762.

(2) Cette caisse, assez grosse et fort lourde, qui ne s'emportait pas sous le bras, renfermait la musique de Le Maître, elle contenait toute sa fortune. Cette précieuse caisse, sauvée avec tant de fatigue, avait été saisie en arrivant à Lyon, par les soins du comte Dortan, à qui le Chapitre avait fait écrire pour le prévenir de cet enlèvement furtif. Le Maître avait en vain réclamé son bien, son gagne-pain, le travail de toute sa vie. La propriété de cette caisse était au moins sujette à litige : il n'y en eut point. L'affaire fut décidée à l'instant même par la loi du plus fort, et le pauvre Le Maître perdit ainsi le fruit de ses talents, l'ouvrage de sa jeunesse et la ressource de ses vieux jours. (CONF., livre IV).

(3) Curé de Seyssel (Ain).

(4) CONFESIONS, livre III.